

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 octobre 2012
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité
Soixante-septième année**

**Lettres identiques datées du 8 octobre 2012, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de la Palestine auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai le regret de vous informer qu'Israël, Puissance occupante, poursuit sa campagne militaire contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza assiégée, en violation grave du droit international, y compris le droit international humanitaire et les dispositions pertinentes relatives à la protection des civils dans les conflits armés et à l'interdiction des représailles et des châtements collectifs à l'encontre de la population civile sous occupation. L'intensification de l'agression perpétrée par Israël dans la bande de Gaza menace de déstabiliser davantage encore la situation sur le terrain et de déclencher un nouveau cycle de violence meurtrière. Cette situation appelle l'attention de la communauté internationale, en particulier celle du Conseil de sécurité, dont c'est le devoir de prendre des mesures pour préserver la paix et la sécurité internationales.

Le dimanche 7 octobre 2012, Israël, Puissance occupante, a lancé un nouveau cycle de violence et de terreur meurtrières contre le peuple palestinien vivant dans la bande de Gaza assiégée. Ainsi, la Puissance occupante a lancé une série de frappes militaires, comprenant des assassinats extrajudiciaires (assassinats ciblés) et des attaques militaires contre des civils et des zones civiles, qui ont fait des morts et causé des destructions massives. Ces attaques barbares de la Puissance occupante ont causé la mort d'Abdallah Hassan Makkawi (24 ans), qui a été délibérément ciblé alors qu'il roulait à moto dans Rafah, et blessé plus de 15 civils, dont 5 enfants, beaucoup demeurant dans un état grave. Aujourd'hui, Israël a tiré plusieurs obus sur Qarara et Khuazaa, à l'est de Khan Younis, dans le sud de la bande de Gaza, blessant cinq civils palestiniens.

En outre, depuis notre dernière lettre datée du 6 septembre 2012, les colons israéliens ont intensifié leur campagne de terreur contre les civils palestiniens et leurs villes et villages en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Tout en



faisant usage de sa force militaire pour semer la mort et la destruction parmi les Palestiniens, la Puissance occupante soutient les milices armées de colons israéliens et les encourage à mener des attaques terroristes et des opérations d'intimidation de plus en plus violentes contre les civils palestiniens. Ainsi, presque tous les jours, les colons israéliens continuent de commettre des actes de violence, de provocation et de terreur contre des civils palestiniens et contre leurs biens dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, détruisant ainsi 100 nouveaux plants d'oliviers et au moins 60 plants de vigne dans le village d'Al-Khader, près de Bethléem, et brûlant des dizaines d'oliviers dans le village de Beitillu, près de Ramallah. En outre, le 2 octobre 2012, des colons israéliens s'en sont pris au couvent de Saint-François, à Jérusalem, dont ils ont recouvert les murs de graffiti antichrétiens.

Le vendredi 5 octobre 2012, les forces d'occupation israéliennes ont pris d'assaut la mosquée d'Al-Aqsa, lançant des grenades paralysantes sur les fidèles palestiniens, après qu'un groupe de colons eut tenté d'entrer dans l'enceinte de la mosquée, blessant ainsi plusieurs Palestiniens. Il convient de rappeler que rien que cette année, des colons israéliens et les forces d'occupation israéliennes ont mené plus de 60 attaques contre des lieux saints chrétiens et musulmans, dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est.

L'impunité dont jouissent ces colons extrémistes est manifestement confortée par le refus flagrant du Gouvernement israélien de les obliger à rendre compte des actes de terreur qu'ils ne cessent de perpétrer à l'encontre des civils palestiniens innocents. Nous réaffirmons qu'Israël, Puissance occupante, est responsable de tous les crimes commis par les colons qu'il a transférés dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en violation grave du droit international humanitaire. La communauté internationale doit également assumer concrètement les obligations que lui impose le droit international à cet égard et exiger des comptes à Israël, Puissance occupante, afin de l'obliger à mettre fin à ces attaques criminelles et racistes contre la population civile palestinienne.

Par ailleurs, nous appelons de nouveau la communauté internationale, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, à assumer les responsabilités qui lui incombent en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et à faire cesser immédiatement les derniers bombardements de la Puissance occupante visant la bande de Gaza assiégée ainsi que le blocus illégal et immoral qu'elle y a mis en place, et à réaffirmer sa condamnation de tous les actes criminels, provocations et opérations violentes et illégales d'Israël contre les Palestiniens qui vivent dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est.

La présente lettre fait suite aux 434 lettres que nous vous avons précédemment adressées au sujet de la crise qui touche depuis le 28 septembre 2000 le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Ces lettres, dont les dates s'échelonnent du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 6 septembre 2012 (A/ES-10/562-S/2012/689), constituent les annales des crimes commis contre le peuple palestinien depuis septembre 2000 par Israël, Puissance occupante. Celui-ci doit répondre de tous ces crimes de guerre, de ce terrorisme d'État et de ces violations systématiques des droits de l'homme commis contre le peuple palestinien, et les auteurs de ces exactions doivent être traduits en justice.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Riyad **Mansour**
